



Location appartement jeune couple (non marié, libre)

Par **Laluneblanche**, le **26/01/2013** à **21:33**

Bonjour,

Je viens poser ma question aujourd'hui sur ce forum car je me pose pas mal de question concernant la location d'un appartement pour mon copain et moi - même. Nous avons trouvé un appartement, notre dossier a été au début accepté mais lors de la signature du bail, nous avons spécifié que nous souhaitons que seul le nom de mon copain soit sur le bail (on sait jamais en cas de séparation, c'est plus simple et en plus pour des raison personnelles), l'agence a tout annulé. Soit y a les deux noms, soit plus rien !

Je voulais savoir si, en tant que couple en union libre, on est vraiment obligé de mettre les deux noms sur le bail de location ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et votre temps.

Par **aliren27**, le **27/01/2013** à **08:38**

bonjour,

ce n'est pas une obligation, mais l'agence ne peut prendre en compte vos revenus si votre copain loue seul. De plus, en cas de deux noms sur le bail, la clause de solidarité joue et si l'un des deux ne paie pas l'autre est dans l'obligation de le faire. Donc oui, l'agence peut refuser de mettre le bail a un seul nom si vous etes deux a y vivre... et puis si le bail est uniquement a son nom, et si le temps se couvre.... vous n'aurez aucun droit sur le bail.....et pourrez vous retrouver sans rien du jour au lendemain,

Cordialement